

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Correspondance romaine. — III La prédication quadragésimale. — IV Retraite sacerdotale mensuelle. — V Extrait d'un calendrier perpétuel d'indulgences plénières. — VI Apostolat de la prière. — VII Prières des Quarante-Heures. — VIII Aux prières.

AU PRONE

Le dimanche 14 mars

On annonce :

La fête et la solennité de l'Annonciation.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 14 mars

Messes basses partout et messe chantée dans les chapelles semi-publiques :

Messe du III dim. du Carême. *semi double privil. ; 2^e or. A cunctis, 3^e Omnipotens ; préf. du Carême.*

Messe chantée dans les églises et chapelles publiques :

De S. JOSEPH, comme au 19 mars, *double de 1^e cl ; mém. du 3^e dim. du Carême ; préf. du Carême ; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. du dim.*

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 21 mars

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Du 25 mars, l'Annonciation (Oka).

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Du 25 mars, l'Annonciation.

Comme la fête de l'Annonciation est privilégiée contre toute fête de saint, (Rubr. génér. du brev., titre x, n. 1), sa solennité est aussi préférée, en ce jour, à toute autre messe de titulaire (Rubr. génér. du Missel, titre vi ; Décret génér. du 2 déc. 1896, III n. 3754).

Tous les titulaires d'église paroissiale, autres que saint Joseph et l'Annonciation qui tombent, cette année, entre le 14 mars et le 25 avril, n'auront leur solennité que le II^e dim. après Pâques (à la place de la messe fériate et à la suite de la procession, si l'on ne chante pas deux messes).

J. S.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 8 février 1909.

LE sort en est jeté, le décret de dissolution de la Chambre italienne a été décidé et l'annonce en paraîtra incessamment dans la *Gazetta Ufficiale*. Les nouvelles élections auront lieu vers le milieu du mois de mars. Cette nouvelle, que vous a donnée le télégraphe, a besoin d'être un peu expliquée pour la comprendre d'abord, puis pour se rendre compte de ce qui peut en résulter d'heureux ou de funeste pour l'Eglise en Italie.

— Tout d'abord, il est une sorte de fatalité sur le Parlement italien, sorti en 1848 de la constitution de Charles-Albert. Aucune Chambre n'a jamais pu arriver à la fin des cinq années de son mandat. Parmi celles qui se sont le plus approchées de ce terme normal, celle-ci tient le premier rang ; et au mois de décembre dernier, il était moralement certain que le gouvernement la laisserait mourir de sa mort naturelle. C'aurait été un fait nouveau dans l'histoire du parlementarisme italien, mais ce n'était point une raison pour en nier la possibilité ou même la probabilité. Comment se fait-il donc qu'à un mois de distance tout ait été si brusquement changé, alors que la situation italienne ne semblait point différente ? Voici en quelques mots le dessous de scène qui a amené la dissolution.

— Le tremblement de terre de Messine a révélé une désorganisation profonde dans l'ordre administratif. Les secours mal préparés, sont arrivés en retard et la proclamation de l'état de siège a eu pour effet d'entraver toutes les initiatives individuelles. Bref les populations ont énormément souffert. Et leurs plaintes, qui se sont élevées du milieu de ces ruines, ont montré que l'autorité n'avait point su porter à temps le

remède. De ce côté
présentées à la tri-
tamment le ministre
de politique étrangère
lienne que les Italiens
italienne, et qui m
autrichien sera p
calmé les humeur
satisfaction serait
l'Italie qui a été jo
de voir que pend
Bosnie et l'Herzégovine
obtenir aucune co
tions qui auraient
embarras. N'étant
mait que s'il renvo
les élections se fer
ce qui en sortirait.
la Chambre avant
main plus libre, l
ment accusée, et le
dans le maniement
qui ont déterminé.

— Maintenant qu
ment ? Que peut-el
de vue une phrase
card de Rome. D
l'action du Bloc, qu
et avait continué
aux administrations
cipalité de Rome
c'est avant tout un

remède. De ce chef, de nombreuses interpellations étaient présentées à la tribune de la Chambre, et elles visaient directement le ministre de l'Intérieur. Une autre question, celle-là de politique étrangère, se posait à propos de l'université italienne que les Italiens voulaient à Trieste, ville de langue italienne, et qui malgré des assurances répétées par le ministre autrichien sera placée à Vienne. Le ministre Tittoni avait calmé les humeurs belliqueuses des Italiens en promettant que satisfaction serait donnée à son pays ; les comptes faits, c'est l'Italie qui a été jouée. Enfin, les Italiens se trouvent furieux de voir que pendant que l'Autriche s'arrondit en annexant la Bosnie et l'Herzégovine, ils n'ont cette fois rien pu prendre, ni obtenir aucune compensation. De là, de nouvelles interpellations qui auraient exposé le gouvernement à un sérieux embarras. N'étant point certain de triompher, M. Giolitti estimait que s'il renvoyait la Chambre après un vote de défiance, les élections se feraient sur cette plateforme, et ne savait point ce qui en sortirait. Alors il a trouvé plus habile de renvoyer la Chambre avant toute discussion. De cette manière il a la main plus libre, les élections n'ont point de plateforme nettement accusée, et le gouvernement se trouve plus à son aise dans le maniement de la pâte électorale. Telles sont les motifs qui ont déterminé la conduite du président du Conseil.

— Maintenant que l'Eglise peut-elle attendre de ce changement ? Que peut-elle avoir à craindre ? Il ne faut point perdre de vue une phrase qui a échappé à M. Nathan, le maire blocard de Rome. Dans l'impuissance où il était de justifier l'action du Bloc, qui n'avait rien fait de ce qu'il avait promis et avait continué les mêmes errements qu'il avait reprochées aux administrations précédentes, il a fait cet aveu. « La municipalité de Rome n'a point seulement un rôle administratif, c'est avant tout un pouvoir constitué qui a pour mission de

peser sur le Parlement pour l'accomplissement du programme qu'il s'était fixé ». De cette manière les élections municipales ont eu un but éminemment politique, et les réformes promises n'avaient d'autre fin que de faire entrer les électeurs dans l'orbite du Bloc. Or il est clair que la municipalité de Rome, essentiellement bloccarde et maçonnique, veut une Chambre qui la reflète ; et que, par conséquent, toute la maçonnerie se lèvera comme un seul homme pour faire de l'anticléricalisme, seule chose qui unisse tous ces gens-là. Voilà ce qu'il y a à craindre. Et pour donner une forme tangible à cette nouvelle attitude, si les électeurs suivent le mouvement qui vient d'être indiqué, il en résultera une Chambre à laquelle on proposera en première ligne l'application à l'Italie des lois françaises destructrices de la propriété religieuse. Cette forme de persécution est depuis longtemps demandée par la franc-maçonnerie et offre cet avantage de donner un résultat financier. Les couvents seraient pris, mais on ne chasserait pas religieux et religieuses ; au besoin on leur revendra, s'ils veulent y mettre le prix, les immeubles dont on vient de s'emparer. Cela s'est déjà fait en grand. Un mauvais journal de Rome poursuit ce plan avec une ténacité vraiment satanique, et comme c'est le programme de la municipalité romaine, il est clair qu'il fera la plateforme secrète des nouvelles élections.

— Que fera M. Giolitti ? C'est un homme qui est, au point de vue privé, religieux. Il va à la messe le dimanche, et même parfois durant la semaine. Mais le président du Conseil est bien différent. Il ne faut point oublier qu'il a laissé organiser les forces anticléricales en Italie, et son action a été vraiment néfaste pour la vie catholique. Persévéra-t-il dans cette attitude ? C'est un secret qu'il ne m'est point permis de sonder. M. Giolitti est impénétrable, et peut-être lui-même ne sait-il pas encore bien dans quel sens il s'orientera. Si la nouvelle

Chambre est à pe
ces mesures que l
les éléments soci
faire pencher la C
manière que M.
traint d'emboiter


— Et le pape qu
de son pontificat,
son ensemble, eut
députés catholiqu
formellement dés
déterminer un me
leur nombre augm
tion par ce parti n
piteraient le pays
sonnes religieuses.
la faculté d'ensei
déjà par le roi, se
semble, flairé le pé
arrivent, il ne dé
lique dans le Parle
et serrerait encore
députés italiens cat
tité négligeable, n'
Mais ils contribue
groupes de la Chan
laquelle ils seraien
n'est point couleur
tout. Le devoir des
prévisions ne se réa
l'Eglise et aussi de

Chambre est à peu près l'ancienne, malgré l'extrême gauche, ces mesures que l'on redoute seront encore éloignées. Mais si les éléments socialistes arrivent plus nombreux, ils peuvent faire pencher la Chambre du côté de la persécution de telle manière que M. Giolitti, impuissant à les contenir, sera contraint d'emboîter le pas.

— Et le pape que fera-t-il ? On sait qu'aux premières années de son pontificat, le *non expedit*, tout en étant maintenu dans son ensemble, eut des exceptions. Et grâce à elles, quelques députés catholiques purent entrer au Parlement sans être formellement désavoués. Leur présence eut pour effet de déterminer un mouvement de concentration à gauche ; et si leur nombre augmentait, les députés, menacés dans leur position par ce parti nouveau, feraient le bloc contre lui et précipiteraient le pays dans la persécution ouverte contre les personnes religieuses. On verrait alors des lois pour restreindre la faculté d'enseigner, et la loi néfaste du divorce, promise déjà par le roi, serait de nouveau présentée. Pie X a, ce semble, flairé le péril ; et d'après tous les renseignements qui arrivent, il ne désirerait point la formation d'un parti catholique dans le Parlement italien, ne ferait rien pour le favoriser, et serrerait encore les liens du *non expedit*. Une dizaine de députés italiens catholiques seraient par eux-mêmes une quantité négligeable, n'auraient aucune influence à la Chambre. Mais ils contribueraient à cimenter entre eux les différents groupes de la Chambre dans une action anticatholique contre laquelle ils seraient impuissants. On voit donc que l'avenir n'est point couleur de rose en Italie, et qu'on peut s'attendre à tout. Le devoir des catholiques est de prier pour que ces tristes prévisions ne se réalisent point, car ce serait le malheur de l'Eglise et aussi de l'Italie.

DON ALESSANDRO.

LA PREDICATION QUADRAGESIMALE

OMME les années dernières, les chaires de nos principales églises à Montréal ont commencé, avec le premier dimanche du Carême, à faire entendre des appels éloquentes. A la cathédrale, sur l'invitation de Mgr l'archevêque et en sa présence, ce sont quelques-uns de nos confrères du clergé séculier, MM. Perron, Brosseau, Dupuis, Fauteux et Lamarche, qui commenteront à tour de rôle les paraboles évangéliques : la *semence*, les *talents*, l'*enfant prodigue*, le *mauvais riche* et le *pain de vie*. A Notre-Dame, c'est un fils de saint Dominique, le R. P. Padé, spécialement pour cela venu de France, qui exposera la doctrine de l'Église sur la *conscience*, sa *notion*, son *champ d'action*, sa *dépendance* de l'action de Jésus-Christ et de l'Église, ses *intransigeances* et ses *délicatesses*, et enfin ses *résurrections* et ses *espérances*. A Saint-Jacques, un autre fils de saint Dominique, le R. P. Perrotin, parlera du problème toujours actuel de nos *origines* et de nos *destinées*. Au Gesù, c'est naturellement un Jésuite, le R. P. Tamisier, qui traitera du *royaume de Dieu*, de sa *fondation*, de sa *nature*, de ses *adversaires*, de ses *lois* et de son *esprit*. Enfin, à Saint-Patrice, c'est encore un Dominicain, mais un Dominicain d'Irlande, venu en droite ligne de Dublin. Le R. P. Barrett, qui porte la parole de Dieu. Il traite, lui aussi, de l'*homme*, de son *origine*, de sa *nature* et de ses *destinées*.

Nous voudrions retenir chaque semaine, pour le bénéfice de nos lecteurs, quelques-unes au moins des pensées saillantes qui seront développées à la Cathédrale et à Notre-Dame. Le cadre dont nous disposons ne nous permet pas d'entreprendre davantage. Mais à tous nos apôtres de la présente « station » nous souhaitons que Dieu donne la parole qui convainc et l'accent qui touche. Ce sera pour le plus grand bien de la foi de nos compatriotes, puisque, selon le mot de saint Paul : c'est de l'audition de la parole que vit la foi — *fides ex auditu* !

M. l'abbé Perro
Parabole de la semence

L'homme — dit-il encore de toute par IV-4). Cette parole temps du carême, 1 jours pénibles les p les adoucissements pourquoi elle veut sorte que sa prédic abondante et subst parole de vie que ses auditeurs à s'y pour le bien de vos lèvres du prêtre la et de beauté aux ra

Comme c'est d'a parole de Dieu — d sein de parler, il ne quer la *Parabole de sacré* que le chœur pelle le récit de l'É grain... une partie t terrain pierreux, u bonne terre. La pre les oiseaux du ciel étouffée par les épîn trèfle. La semence « même. Il y en a qui n'ont que des dispos nés par leurs passio

A la cathédrale

M. l'abbé Perron, curé de Saint-Basile, a commenté la *Parabole de la semence*.

L'homme — dit-il — ne vit pas seulement de pain, mais encore de toute parole qui sort de la bouche de Dieu (S. Math. IV-4). Cette parole est une force et une consolation. En ce temps du carême, l'Église n'oublie pas que nous trouvons toujours pénibles les pénitences et les mortifications malgré même les adoucissements et les tempéraments qu'elle autorise. C'est pourquoi elle veut nous aider et nous consoler en faisant en sorte que sa prédication en ce saint temps soit plus que jamais abondante et substantielle. C'est aux sources mêmes de cette parole de vie que nous irons puiser. Le prédicateur exhorte ses auditeurs à s'y prêter d'esprit et de cœur. « Puisse, dit-il, pour le bien de vos âmes et la vie de leur immortalité, sur les lèvres du prêtre la parole être comme une flamme de vérité et de beauté aux rayonnements éternels ».

Comme c'est d'abord des merveilles et des grandeurs de la parole de Dieu — du Verbe Divin — que le prédicateur a dessein de parler, il ne saurait mieux faire que de lire et d'expliquer la *Parabole de la semence*. Et M. l'abbé Perron lit le texte sacré que le chœur et les fidèles écoutent debout. On se rappelle le récit de l'Évangile ? Le semeur étant sorti semer son grain... une partie tomba le long du chemin, une autre sur un terrain pierreuse, une autre parmi les épines, une autre en bonne terre. La première fut foulée aux pieds et mangée par les oiseaux du ciel, l'autre sécha sur place, la troisième fut étouffée par les épines, la dernière seule porta du mil ou du trèfle. La semence c'est la parole de Dieu, expliquait Jésus lui-même. Il y en a qui l'entendent sans aucune foi, d'autres qui n'ont que des dispositions incomplètes, d'autres qui sont dominés par leurs passions quoique ayant la vraie foi, il n'y a que

— *fides ex auditu!*

ceux enfin qui ont la foi et les œuvres qui la reçoivent, la sainte parole — comme la bonne terre, la semence — avec profit.

L'apôtre saint Jean a parlé magnifiquement du Verbe de Dieu « qui était au commencement et qui a été fait chair ». Ce Verbe, c'est la parole infinie. Dieu se parle à lui-même et son Verbe est avec lui consubstantiel. C'est la deuxième personne de la Sainte Trinité. Dieu parle, et les mondes jaillissent du néant, les mondes dont il trace les confins et arrête les limites : monde matériel, monde des intelligences. *Dixit et facta sunt !* L'homme est créé. Bientôt, hélas ! il est prévaricateur. Il lui faut un Rédempteur et le Verbe s'incarne. C'est Dieu qui vient au monde et qui va parler au monde. Jésus prêche sa doctrine. L'Évangile est consigné dans les livres de l'Écriture Sainte. Jésus crée le prêtre, en même temps que l'Eucharistie, à la table de la cène, le prêtre qui continuera au nom de Jésus à parler au monde dans la suite des âges et des temps.

Le prêtre a donc été constitué auprès des hommes l'ambassadeur de Dieu. C'est l'ambassadeur consacré par tout ce qu'il y a de plus saint et de plus fort sur la terre et dans les cieux. Il apporte aux hommes la parole de Dieu, la bonne semence. Il faut savoir l'entendre. Sans cela le ministère des apôtres de l'Évangile serait stérile, eussent-ils les accents brûlants d'Ezéchiel ou la foi éloquente de Paul ! Aussi voyez jadis : Paul adressait la parole au peuple. D'aucuns ne voulurent pas comprendre, c'est-à-dire entendre, d'esprit et de cœur. Paul passa. Son ministère eut été stérile. Le Divin Sauveur allait avec lui plus loin porter dans les âmes la semence de vie. Voyez Jésus lui-même. Plusieurs en Israël ne voulurent le voir et l'entendre qu'avec des yeux et des oreilles de chair. « N'est-ce pas le fils du charpentier », se disaient-ils. Et Jésus passa.

La parole de la bonne terre, elle a abondants. Rome, philosophes, des oration d'enseigner l' de leurs noms. Tai qu'on a brutaleme que la parole de. Ah ! c'est que si l demeure...

C'est de la consc à Notre-Dame. Il : ses caractères et d l'exorde obligé, où l'orateur a dit sa jo parole, il aborde conscience c'est le notre guide, notre C'est l'intérieur de per plus que de l'e quand le cœur n'e le monde pervers l non la conscience est amené à défin surtout ce qu'elle

« Lorsque dans un navire dans une frè les instruments de l l'océan, la marche d et l'aident à se sau ou dans le tumulte demande si telle p

La parole du Christ cependant trouvait quelque part une bonne terre, elle a germé de par le monde et produit des fruits abondants. Rome et Alexandrie avaient alors des sages et des philosophes, des orateurs et des rhéteurs, qui faisaient profession d'enseigner l'éloquence. C'est à peine si l'on se souvient de leurs noms. Tandis que la parole de cet inconnu de Judée qu'on a brutalement flagellé et cloué à une croix... tandis que la parole de Jésus le Nazaréen remplit encore le monde. Ah ! c'est que si la parole humaine passe, la parole divine demeure...

A Notre-Dame

C'est de la conscience, disions-nous, que le R. P. Padé traite à Notre-Dame. Il a parlé ce premier dimanche de sa notion, de ses caractères et de ses bienfaits pour un catholique. Après l'exorde obligé, où en des termes singulièrement sympathiques l'orateur a dit sa joie de venir porter au milieu de nous la bonne parole, il aborde son sujet en signalant son importance. La conscience c'est le sanctuaire de nos âmes, où se trouvent notre guide, notre juge, notre récompense et notre châtement... C'est l'intérieur de nos âmes et de nos vies dont il faut s'occuper plus que de l'extérieur, car à quoi bon chanter des hymnes quand le cœur n'est pas touché... C'est l'enjeu de la lutte que le monde pervers livre à l'Eglise, il s'agit de savoir si oui ou non la conscience doit reconnaître un maître... Et l'orateur est amené à définir ce que n'est pas la conscience d'abord, surtout ce qu'elle est :

“ Lorsque dans un jour de tempête, le marin est rejeté de son beau navire dans une frêle embarcation souvent sans pouvoir emporter les instruments de précision qui l'aideraient à se guider au milieu de l'océan, la marche du soleil ou l'aspect du firmament le renseignent et l'aident à se sauver malgré tout. Dans le désarroi de votre âme ou dans le tumulte de vos passions, quand votre âme anxieuse se demande si telle pensée est permise, si telle action est légitime, si

telle démarche est autorisée, s'il faut admettre ou briser telle relations, si l'on doit toujours se sacrifier ou s'il est possible de montrer quelque indulgence pour les jouissances d'ici-bas, votre intelligence indéfinie se tourne vers Dieu. Elle connaît déjà et admet le principe : " Fais le bien, évite le mal ". " Viens à moi " lui crie le Seigneur. Mais il lui faut un renseignement sur un cas particulier ; ce n'est pas la loi, c'est une application précise de la loi qui l'embarrasse. Dieu communique alors à votre âme de sa pénétration et de sa fermeté ; il pèse sur elle pour l'amener irrésistiblement à la détermination qu'il a prise de toute éternité. Il semble lui permettre de lire au livre de la loi interprétée par sa Providence. Encore un instant, et, avec une assurance superbe, elle tranchera la difficulté par un jugement conforme au jugement divin. Ainsi nous aurons la certitude que même dans les plus petits détails, nous sommes à l'image, à la ressemblance du Créateur. On donne, mes frères, le nom de conscience à ce jugement pratique par lequel nous décidons de produire ou de repousser telle action qu'on nous propose. Il est si facile, si spontané, si assuré, qu'il fait croire à un nouveau sens, à une faculté nouvelle en nous, à la présence d'un bon génie en notre être, voire même d'un dieu. En réalité ce n'est que le jeu naturel de nos facultés intelligente et aimante. Frappé avant tout de la conformité voulue par Dieu entre les décrets de sa Providence et la décision de votre conscience, l'humanité s'est plu à dire de cette dernière que c'était " la voix de Dieu dans notre âme ". Personne n'oserait s'inscrire en faux contre cette définition donnée par la reconnaissance !

Or les peuples, comme les individus, ont besoin d'entendre la voix de la conscience : surtout les peuples jeunes, parce qu'il faut lutter contre l'orgueil pour s'assurer une maternité féconde et honorée ; encore plus les peuples épris de liberté, afin qu'ils n'abusent pas du dangereux pouvoir de choisir leurs voies ; et davantage encore les peuples catholiques, qui, plus que tous les autres, et pour tant de raisons, se doivent au Seigneur. Or, le Canada français est un peuple jeune, un peuple épris de liberté et un peuple catholique. L'orateur sacré arrive ainsi à sa conclusion le plus naturellement du monde. Un beau souvenir de notre vie nationale lui permet de l'ex-

primer en des termes fierté.

Lorsque, en 1867, que la majesté d'un volontaires n'avaient démon de l'orgueil, f ses enfants, des honneur d'être enrôlés par rent, le prélat qui remit une bannière et fière devise : " Aimant en leur com montrer le devoir. L dire, par le recueil suivre le conseil de vous faire admirer de Dieu qui ébranle bonheur de mettre ; faire apprécier de conscience que vous je voudrais en moi bénissant vos zèle de Dieu : " Aime D

RETRAITES

Mercredi

Les exercices du diocèse de Montréal Grand-Séminaire. Ils ont lieu à 2 heures précises complies, la préparation de la bénédiction du Très Saint Sacrement. Tous les prêtres se

primer en des termes que nous reproduisons avec bonheur et fierté.

Lorsque, en 1867, le Canada, ému des souffrances du Saint-Siège, que la majesté d'un saint pontife et l'héroïsme d'une poignée de volontaires n'avaient pu faire respecter d'un ennemi conduit par le démon de l'orgueil, fit appel au dévouement et à la piété filiale de ses enfants, des hommes courageux et pleins de foi briguerent l'honneur d'être enrôlés parmi les zouaves pontificaux. Quand ils partirent, le prélat qui devait les bénir, connaissant leur sincérité, leur remit une bannière où l'on pouvait lire cette simple mais confiante et fière devise : "Aime ton Dieu, et va ton chemin". C'est Dieu, parlant en leur conscience, qui devait guider leur héroïsme, leur montrer le devoir. Mes frères, ému encore plus que je ne saurais le dire, par le recueillement et la piété de ce vaste auditoire, j'ai voulu suivre le conseil de l'Écriture, et vous ramener à votre cœur pour vous faire admirer la grandeur et le rôle de votre conscience : voix de Dieu qui ébranle toutes les puissances de votre être. Si j'eus le bonheur de mettre plus de charmes en votre intelligence, et de vous faire apprécier davantage les caractères et les bienfaits d'une conscience que vous gardez déjà pure, fière et vibrante, ah ! que je voudrais en mon âme un peu de cet enthousiasme du prélat bénissant vos zouaves pontificaux, pour vous dire, à vous, les enfants de Dieu : "Aime Dieu, et va ton chemin !" Ainsi soit-il.

RETRAITE SACERDOTALE MENSUELLE

Mercredi, 10 mars, au Grand-Séminaire

Les exercices communs de la retraite mensuelle pour le clergé du diocèse de Montréal se font chaque deuxième mercredi du mois, au Grand-Séminaire. Ils auront lieu cette semaine le 10 et commenceront à 2 heures précises. Ils comprennent la récitation des vêpres et complies, la préparation à la mort et une instruction suivie de la bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Tous les prêtres sont invités à suivre ces exercices.

EXTRAIT D'UN
CALENDRIER PERPETUEL D'INDULGENCES PLENIERES

II. — INDULGENCES DEPENDANTES DE FETES FIXES ET MOBILES
MARS

1. FÊTES OU ÉPOQUES MOBILES

Chaque mercredi du mois de mars

Confrérie de saint Joseph (Beauvais) : *confession et communion ; visite et prière* à la chapelle de la confrérie.

Chaque vendredi du mois de mars

Confrérie du précieux Sang : *confession, communion visite (1 vêpres) et prière.*

Neuvaine de saint François-Xavier

Tout fidèle qui fait cette neuvaine : *confession, communion et prière (1)*

Deux vendredis de Carême

Confrérie du saint Rosaire : *confession, communion, visite et prière*

Vendredi après le 3e dimanche du carême

Cinq plaies de Notre-Seigneur.

Confrérie du Cœur agonisant de Jésus : *confession, communion, visite et prière.*

Crucifix du Pardon : *confession et communion*

(1) On peut faire deux fois l'an, à époque libre, publiquement ou privément, la neuvaine de saint François-Xavier, en récitant chaque jour la prière spéciale avec *Pater, Ave et Gloria* (ou, si l'on n'a pas la prière 5 *Pater, Ave et Gloria*) et en gagnant l'indulgence (300 jours chaque jour et une) plénière en accomplissant les conditions ou pendant la neuvaine ou l'un des huit jours suivants. On fait cette neuvaine dans la plupart des églises paroissiales pendant le Carême (chez les Jésuites, du 4 au 12 mars).

Entre le 14 et le

Tout fidèle qui exerce particulier

5. — S. Je

Tout fidèle qui fait ciscains : *confession*

6. — S

Tout fidèle qui fait ciscains : *confession*

Tertiaires franciscains : *confession*

Tout fidèle qui visite l'église de la fraternité : *confession et communion*

7. — S. T

Cordon de S. Thérèse : *confession, communion ; visite et prière*

Tout fidèle qui visite les confrères : *confession*

(2) On peut faire une neuvaine de S. Thérèse les mardis (ou dimanches). La piété des fidèles doit être soutenue par la prière d'Antoine de Padoue qui

(3) Là où il n'y a pas de confrères (ou de fidèles) peuvent gagner

(4) Là où il n'y a pas de confrères (ou de fidèles) peuvent gagner l'indulgence plénière du Carmel (non l'église paroissiale).

Entre le 14 et le 20 mars. — Premier des 13 mardis de saint Antoine

Tout fidèle qui fait en ces 13 mardis (ou dimanches) un exercice particulier : *confession, communion et prière* (2).

2^o FÊTES FIXES

5. — S. Jean-Joseph de la Croix, francisc.

Tout fidèle qui fait *visite et prière* dans une église de Franciscains : *confession et communion* (3).

**6. — } Ste Colette, vierge francisc.
S. Cyrille, Conf. carme**

Tout fidèle qui fait *visite et prière* dans une église de Franciscains : *confession et communion*.

Tertiaires franciscains : *confession et communion ; visite à l'église de la fraternité*.

Tout fidèle qui visite une église de Carmes ou de Carmélites : *confession et communion* (4).

7. — S. Thomas d'Aquin, Conf. dominic.

Cordon de S. Thomas (Milice angélique) : *confession et communion ; visite et prière à l'église de l'association*.

Tout fidèle qui fait *visite et prière* dans une église de Dominicains : *confession et communion* (3).

(2) On peut faire une fois l'an, à époque libre, cette série d'exercices en 13 mardis (ou dimanches) consécutifs et gagner autant d'indulgences plénières. La piété des fidèles doit préférer la faire en préparation à la fête de saint Antoine de Padoue qui a lieu le 13 juin.

(3) Là où il n'y a pas d'église de Franciscains, les tertiaires (non les autres fidèles) peuvent gagner cette indulgence dans l'église paroissiale.

(4) Là où il n'y a pas d'église de l'ordre du Carmel, les confrères du scapulaire du Carmel (non les autres fidèles) peuvent gagner cette indulgence dans l'église paroissiale.

9. — { **Ste Françoise, veuve romaine.**
 { **Ste Catherine de Bologne, veuve francisc.**

Tout fidèle qui fait *visite et prière* dans une église de Franciscains : *confession et communion*.

Tertiaires franciscains : *confession et communion* ; *visite à l'église de la fraternité*.

Zélateurs et zélatrices du sacré Cœur de Jésus : *confession, communion et prière*.

12. — { **S. Grégoire le Grand, pape, jésuite.**
 { **Annivers. de la canonisation de S. Ignace de Loyola et de S. François-Xavier.**

Confrérie du sacré Cœur de Jésus : *confession et communion* ; *visite et prière à l'église de la confrérie*.

Gardes d'honneur du sacré Cœur de Jésus : *confession et communion* ; *visite et prière à l'église de la confrérie*.

Tout fidèle qui fait *visite et prière* dans une église de Jésuites : *confession et communion*.

19. — **S. Joseph, époux de Marie**

Les indulgences accordées aux fidèles pour la fête de saint Joseph sont remises aux jours de la solennité (le dimanche précédent ou suivant, ou même après Pâques).

Adoration nocturne de Notre-Dame (Montréal) : *confession, communion* ; *visite et prière dans une église où est conservé le saint Sacrement*.

Oeuvre des tabernacles (Montréal) : *confession et communion* ; *visite et prière à l'église Notre-Dame-de-Piété*.

Confrérie du précieux Sang : *confession, communion, visite* (I vêpres) *et prière*.

Confrérie du sacré Cœur de Jésus : *confession et communion* ; *visite à l'église de la confrérie*.

Garde d'honneur du sacré Cœur de Jésus : *confession et communion* ; *visite à l'église de la confrérie*.

Zélateurs et zéla
communion et prière

Association unive
visite et prière à l'ég

Scapulaire bleu :

Confrérie du sair
communion et prière.

Tout fidèle qui
communion et prière
 suivants (5)

Confrérie de sair
nion ; visite et prière

Scapulaire de sa
 (I vêpres) *et prière.*

Tout fidèle qui r
 leurs et des Sept
communion.

Cordon de saint
prière à l'église de l'

Tertiaires francis
munion et prière.

Objet de piété a
communion et prière.

Tout fidèle qui vis
confession et commun

Confrérie de la be
nion ; visite et prière

(5) On peut faire une
 de S. Joseph et en gagne
 en accomplissant les conc
 suivants. La piété des fid
 plutôt à la solennité) de s

Zélateurs et zélatrices du sacré Cœur de Jésus : *confession, communion et prière.*

Association universelle des familles : *confession et communion ; visite et prière à l'église paroissiale.*

Scapulaire bleu : *confession, communion, visite et prière.*

Confrérie du saint et immaculé Cœur de Marie : *confession, communion et prière.*

Tout fidèle qui a fait la neuvaine de S. Joseph : *confession, communion et prière pendant la neuvaine ou l'un des huit jours suivants (5)*

Confrérie de saint Joseph (Beauvais) : *confession et communion ; visite et prière à l'église de la confrérie.*

Scapulaire de saint Joseph : *confession, communion, visite (1 vêpres) et prière.*

Tout fidèle qui récite, en ce jour, la prière des « Sept Douleurs et des Sept Allégresses de saint Joseph » : *confession et communion.*

Cordon de saint Joseph : *confession et communion ; visite et prière à l'église de l'association.*

Tertiaires franciscains : *absolution générale, confession, communion et prière.*

Objet de piété avec bénédiction apostolique : *confession, communion et prière.*

Tout fidèle qui visite une église de Carmes ou de Carmélites : *confession et communion pendant l'octave (4).*

Confrérie de la bonne Mort (Jésuites) : *confession et communion ; visite et prière à l'église de la confrérie.*

(5) On peut faire une fois l'an ; à époque libre, cette neuvaine en l'honneur de S. Joseph et en gagner l'indulgence (300 jours chaque jour et une) plénière, en accomplissant les conditions pendant la neuvaine ou l'un des huit jours suivants. La piété des fidèles doit préférer la faire en préparation à la fête (ou plutôt à la solennité) de S. Joseph.

Œuvre de la sainte Enfance : *confession, communion (6) et prière.* J. S.

(6) Les enfants qui n'ont pas encore communiqué peuvent faire commuer la communion par leur confesseur en une autre bonne œuvre.

(à suivre)

APOSTOLAT DE LA PRIERE

Intention générale pour le mois de mars 1909
approuvée et bénie par Pie X

LES SYNDICATS CHRÉTIENS

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre, en particulier, pour que le développement des syndicats chrétiens achemine la société vers la justice et la paix selon l'Évangile.

Résolution apostolique : J'aiderai de toutes mes forces les œuvres sociales franchement chrétiennes.

Prières des Quarante-Heures

| | | | |
|-----------|----|------|-------------------|
| LUNDI, | 15 | MARS | — Ile-Bizard. |
| MERCREDI, | 17 | " | — Saint-Valentin. |
| VENDREDI, | 19 | " | — Saint-Denis. |

AUX PRIERES

Sœur Sainte-Marie de la Miséricorde, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Sœur Pierre-Paul, née Hermine Péladeau, professe vocale, des Sœurs de la Charité de la Providence, décédée à Montréal.